



## RÉPONSE AU POSTULAT

<b>Auteur</b>	Raymond Borgeat, AdG/LA, Françoise Métrailler, PDCB, Mathieu Gachnang, PDCC, et Sarah Constantin, AdG/LA
<b>Objet</b>	Un bilan pour affiner le fonctionnement du Guichet unique
<b>Date</b>	15.09.2017
<b>Numéro</b>	3.0352

---

Une première évaluation tant qualitative que quantitative du fonctionnement du Guichet unique et des séances de coordination, a été effectuée entre mai et juin 2017. Les résultats ont été présentés au Chef de Département et aux différents partenaires entre novembre 2017 et mai 2018. De cette évaluation, il est ressorti que des mesures correctives étaient nécessaires. Les modifications proposées sont actuellement en cours d'implémentation, notamment autour des procédures et situations pour lesquelles le passage direct au CDTEA est possible.

Globalement, la mise en place de la procédure du Guichet unique et des séances de coordination entre l'école et le CDTEA a notablement amélioré la coordination des mesures scolaires et des mesures dispensées par le CDTEA (mesures pédago-thérapeutiques) pour les enfants nécessitant une prise en charge notamment dans le domaine de la logopédie. En effet, avant toute mise en place de nouvelles mesures pédago-thérapeutiques, un échange a lieu entre les différents spécialistes afin de prendre en compte les mesures déjà en place. Cela permet de garantir une meilleure cohérence dans la prise en charge des jeunes à besoins particuliers. De plus, il existe une excellente collaboration entre les directions d'école, l'Office de l'enseignement spécialisé et le CDTEA et la mise en place du Guichet unique a renforcé cette dernière ainsi que les possibilités d'échange d'information.

Suite à cette séance de coordination via le Guichet unique, chaque enfant nécessitant une mesure est annoncé au CDTEA et sera adressé à un spécialiste en fonction de son lieu de domicile et il recevra un rendez-vous dès que le professionnel sera disponible. Le temps d'attente au CDTEA est inégal selon la période et varie entre 2 et 9 mois.

Un des objectifs de la cantonalisation de la logopédie était, en plus du principe de l'égalité des chances et de la gestion de la liste d'attente (avec une priorisation), de mettre fin au système à deux vitesses qui existait avant août 2016 : rappelons que l'on connaissait une situation où il y avait une grande concentration de spécialistes dans les zones urbaines. Le CDTEA devait, à cette époque, palier à cette absence ce qui nécessitait de nombreux déplacements au détriment de temps de prise en charge. En moyenne, les logopédistes contractualisés traitaient 36 enfants par EPT. Les logopédistes du CDTEA, quant à eux, traitaient, en moyenne, 96 enfants par EPT. Actuellement, les statistiques montrent que pour un EPT, 86 enfants sont suivis par année. Cela signifie que 12 interventions par enfant et par année peuvent être effectuées. En sachant qu'il faut environ 4 à 5 séances pour l'établissement du bilan initial, cela laisse peu de temps pour la prise en charge.

Il serait, à notre avis, contreproductif de réactiver un financement d'acteurs privés qui ne participent pas aux séances de coordination du Guichet unique. En effet, il s'en suivrait une perte d'informations et de synergies dans la collaboration, facteur de réussite indispensable à une prise en charge de qualité ainsi que le retour à un système à deux vitesses. La solution qui apparaît comme la plus efficiente est clairement celle d'augmenter les ressources des acteurs du service public dans les domaines de la psychologie, de la psychomotricité et de la logopédie, élément déjà relevé à maintes reprises dans l'évaluation réalisée en juin 2017 par l'entier des partenaires.

La proposition faite par les postulants de mettre un focus particulier sur certaines périodes charnières de la scolarité nous paraît pertinente et fera l'objet d'un examen.

**Conséquences sur la bureaucratie : non**

**Conséquences financières : oui**

**Conséquences équivalent plein temps (EPT) : 7 EPT**

**Conséquences RPT : oui**

Il est proposé l'acceptation du postulat.

**Sion, le 22 août 2018**